Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1923)

Heft: 6-9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 7 juillet 1923 à

Lucerne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ART SUISSE 65

le mois de novembre 1922. Nous avons beaucoup recommandé à nos membres ce trait d'union entre les partisans de la F. T. I. et, d'après le désir de la Fédération, nous avons aussi demandé à nos sections de s'y abonner pour les membres de leurs comités.

Quant à la «Pro Campagna», dont nous faisons partie d'après la décision prise à l'assemblée générale de l'année passée, nous avons eu, durant cette année, moins souvent qu'auparavant, l'occasion d'être en relation avec nos collègues, au sujet des petits travaux qui avaient été prévus.

Il paraît que notre journal «L'Art suisse» aurait désenchanté bien des membres durant cet exercice, peut-être précisément ceux qui, malgré l'appel réitéré de vouloir prêter leur collaboration au journal, n'ont pas voulu s'y engager. Depuis lors plusieurs propositions au sujet d'une réorganisation ont été faites (surtout lors de la conférence des présidents), éventuellement par le moyen d'une fusion avec d'autres périodiques; mais malheureusement sans succès. Finalement une sous-commission fit une proposition qui fut approuvée par le Comité central et qui maintenant sera soumise à l'assemblée générale, comme question 13 à l'ordre du jour. La démarche du Comité central s'explique par le fait qu'il tenait à faire constater que, malgré les critiques défavorables au sujet du journal et qui furent prononcées à chaque assemblée des délégués, nos efforts n'ont réussi à trouver le moindre appui, ni de la part de nos sections, ni de celle de nos membres.

L'Estampe pour 1923 est l'œuvre de notre collègue Cuno Amiet. Nous avons la conviction qu'elle trouvera l'approbation unanime. En suite d'une motion présentée à la conférence des présidents, le Comité central disposera à l'avenir que chaque année ce sera une autre section qui sera chargée de désigner l'auteur de l'Estampe. La prochaine fois ce droit appartiendra à la section de Genève.

R. W. Huber.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués

du 7 juillet 1923 à Lucerne.

Sont présents: le Comité central au complet et 26 délégués.

La présidence est donnée au président central M. Righini. Le président salue l'assemblée et rappelle qu'il y a 23 ans l'assemblée générale tenait ses assises à Lucerne même, sous la présidence de M. Max Girardet.

M. Huber, secrétaire central, donne lecture du rapport annuel en allemand et M. Blailé, en français (ce rapport est accepté).

Le rapport financier est lu en allemand par le trésorier central M. Liner et en français par M. Blailé.

M. Gilsi lit en allemand et en français le rapport des reviseurs de comptes; les deux reviseurs sont MM. Buchs et Gilsi; les comptes sont trouvés en règle et décharge en est donnée au trésorier; des remerciements sont adressés à M. le directeur Liner, frère de notre trésorier, pour sa précieuse collaboration.

Les deux reviseurs de compte MM. Buchs et Gilsi, ainsi que les deux suppléants MM. Francillon et Blöchlinger, sont maintenus dans leurs charges. La cotisation annuelle reste fixée à fr. 10.—. Pour les membres de la section de Munich elle est maintenue à fr. 2.— et pour les membres de la section de Paris à fr. 10.— français étant donnée la situation financière de ces deux pays.

Le budget se boucle par fr. 15 280.— de recettes et par fr. 15 280.— de dépenses. (Il est accepté.)

Rapport du Comité central. Dans son rapport, le président annonce que le Comité central fera tout son possible pour le développement de la société et en même temps des sections. Au sujet de la question du droit d'auteur et de reproduction, il serait à désirer que les membres de la société observassent mieux la prescription qui veut que les sociétaires ne cèdent leur droit d'auteur que contre une rémunération équitable; notre conseiller juridique M. le Dr. Jagmetti essayera de conclure une convention entre les membres de notre société et la société des éditeurs suisses, convention d'après laquelle ces derniers seraient obligés à payer un minimum raisonnable aux artistes.

Il serait aussi désirable qu'un perfectionnement soit apporté dans la composition des jurys; il faudrait pour cela que l'on puisse compter davantage sur la collaboration de chacun, et que les suppléants appartinssent aux mêmes tendances que celles des membres du jury qu'ils sont appelés à remplacer.

Le Comité central est aussi disposé à intervenir au cas où des contestations surgiraient entre artistes et architectes ou particuliers, lors de l'exécution de projets de décoration, de façon que si un projet n'était pas exécuté, l'artiste soit tout de même dédommagé. L'ART SUISSE 67

Les sections devraient aussi engager les autorités cantonales et communales à faire exécuter des portraits de personnages en vue ainsi que des vues intéressantes du canton, afin que la Confédération puisse de son côté accorder une subvention qui permette l'exécution de ses commandes.

Quant au journal, le Comité central a décidé, ensuite des critiques qui lui ont été adressées depuis vingt-trois ans que ce journal existe, de faire une proposition qui sera traitée au paragraphe 13.

Le Comité central étudie également le moyen de créer un poste de vendeur intéressé lors des expositions de la société.

Il est annoncé que la Confédération fera encore plus que par le passé pour encourager l'exécution de travaux de décoration.

Proposition Dumont (Genève) acceptation de droit, d'une œuvre de chaque membre dans les expositions de notre société.

Cette proposition est présentée par son auteur et M. Dumont conclut en demandant que la question de principe soit acceptée, laissant à plus tard l'application de son organisation.

Une longue discussion s'ensuit qui permet de constater qu'en général, les sections trouvent cette proposition intéressante, mais émettent des doutes quant à son application. Le Comité central fait remarquer que l'application de cette proposition serait néfaste au développement artistique de nos expositions. La place nous manque pour rapporter in extenso la longue discussion qu'a fait surgir la proposition Dumont, nous n'en relaterons donc que l'essentiel:

M. Emmenegger propose d'abriter une exposition de notre société à Lucerne dans le Musée de la paix. M. Vibert demande qu'il soit donné satisfaction à la section de Genève en faisant un essai pour une année; sur quoi, le président fait remarquer que la proposition Dumont doit préalablement être retirée sans condition et qu'un vote d'urgence est nécessaire, cette proposition nouvelle ne figurant pas à l'ordre du jour. La proposition Dumont est retirée sans condition. La majorité (soit plus de deux tiers) se prononce pour le vote d'urgence de demander aux sections de bien vouloir étudier la possibilité d'une exposition d'essai à Lucerne l'année prochaine où chaque sociétaire pourrait exposer une œuvre de droit à condition qu'il en envoie trois au choix du jury.

Selon une proposition de M. Chiesa le jury sera composé de sept membres; les trois unités ethniques ainsi que les différentes recherches artistiques y seront équitablement représentées. Dans ce but, les exposants nommeront quatre jurés et le Comité central les trois autres. Toute cette question devra encore être soumise aux sections qui en décideront.

Proposition de St-Gall (changement de l'article 31 des statuts). Cette proposition est refusée par 27 voix contre 7.

Proposition section de Genève: Echanges d'expositions entre les sections des différents cantons. M. Vibert fait un exposé de la question; d'autre part il est demandé l'appui financier de la caisse centrale pour l'organisation de ces expositions. Le président déclare au nom du Comité central que celui-ci ne pourrait pas se charger de l'organisation de ces expositions et que les sections ne pourraient pas compter sur la participation financière de la caisse centrale. Mise aux voix, cette proposition est refusée par 26 voix contre 8.

Exposition Nationale. Le président nous annonce que le conseil fédéral vient de déclarer qu'à l'avenir il n'assumera plus la responsabilité de la composition du jury de nos expositions nationales; par conséquent ce sont les artistes eux-mêmes qui devront nommer ce jury.

Notre journal. Le président rapporte que le «Werk» nous propose la fusion de notre journal avec le sien. Cette fusion ne pouvant se faire qu'à des sacrifices impossibles à imposer à nos membres, l'assemblée est d'accord avec le Comité central d'y renoncer.

La proposition définitif du Comité central consiste à publier, à la place de notre journal, un numéro spécial illustré et des bulletins au fur et à mesure des besoins; M. le secrétaire Huber nous donne des indications sur les frais de ces deux publications. Il en résulte de toute cette étude, que les dépenses totales des nouvelles publications dépasseraient de fr. 800.— à 1000.— ce que nous coûte le journal actuel. A l'unanimité, la proposition du Comité central est acceptée. Ensuite d'une demande de M. Chiesa, il sera réservé dans notre numéro spécial une place donnant droit à la section du Tessin pour la publication d'articles en langue italienne.

Candidats. Dix sections présentent ensemble 34 candidats; il est voté séparément sur chaque candidat; sauf trois, tous sont acceptés; l'un est refusé parce qu'il n'a pas exposé dans un salon national et l'autre parce qu'il n'est pas artiste de profession. Un candidat de Bâle n'aura qu'à ajouter ses qualités d'exposant à une Exposition Nationale aux qualités artistiques indiquées aujourd'hui par la section de Bâle.

Nominations statutaires. Le Comité central restant en fonction jusqu'en 1924, il n'y a pas lieu de procéder à des nominations. M. Righini annonce qu'à ce moment-là, il arrivera au terme de son mandat et qu'il ne désire pas être réélu.

Divers. Comme il l'a été dit au début de ce rapport, c'est à Lucerne il y a 23 ans, que M. Max Girardet présidait l'assemblée générale. M. Righini évoque les mérites de cet ancien président et propose en remerciements de son dévouement à la cause de la société, sa nomination de membre d'honneur. La même reconnaissance est due à l'ancien président M. Albert Silvestre qui sera proposé également comme membre d'honneur.

Cette proposition ne figurant pas à l'ordre du jour, un vote d'urgence est admis et ces deux Messieurs sont nommés à l'unanimité et par acclamation membres d'honneur.

M. Ammann de Bâle demande que le pour cent retenu à l'artiste soit fait sur le prix de vente et non pas sur celui du prix indiqué au catalogue. Cette proposition est repoussée.

Sur la proposition de M. Blailé, un télégramme de sympathie sera adressé de la part de l'assemblée générale à M. Philippe Robert, peintre au Ried, qui par suite d'un accident en exécutant des décorations à la gare de Bienne, est dans un état de santé inquiétant.

M. Niethammer propose qu'à l'avenir l'assemblée générale ait lieu en juin, car il pense que cette date serait favorable à une plus grande participation de nos membres à l'assemblée générale.

F. J. Nofaier.

Procès-verbal de l'assemblée générale

du 8 juillet 1923, à l'Hôtel de Ville de Lucerne.

Le président central, M. S. Righini, ouvre la séance à 11 h. 15. Selon liste de présence, tout le Comité central et 44 membres actifs assistent à l'assemblée.

Le président rappelle, par quelques paroles bien senties, le souvenir des membres actifs décédés dans le courant de l'exercice: N. Albisetti, G. de Beaumont, Robert Elmiger, Emile Keyser, Walter Plattner. Les assistants se lèvent de leurs sièges en signe de sympathie.